

## : LES ENSEIGNEMENTS

### **en classe de seconde**

L'enseignement d'exploration «Création et Activités Artistiques/ Arts Visuels» (1h30 / semaine) permet à l'élève de réfléchir sur son projet artistique et d'accompagner son futur choix d'orientation.

L'option facultative «Arts Plastiques» (3h / semaine) repose sur l'exercice d'une pratique artistique fondée sur les formes de la création artistique contemporaine : photographie numérique, art vidéo, dessin, peinture, sculpture, installation, performance...

### **en classe de première et de terminale L**

L'option de spécialité Arts Plastiques dans la série littéraire (5h/ semaine, coefficient 6) :

- une épreuve écrite portant sur la composante théorique du programme (coefficient 3) ;
- une épreuve orale portant sur la composante pratique du programme (coefficient 3).

### **en classe de première et de terminale L, ES & S**

L'option facultative Arts Plastiques (3h/semaine, coefficient 2) :

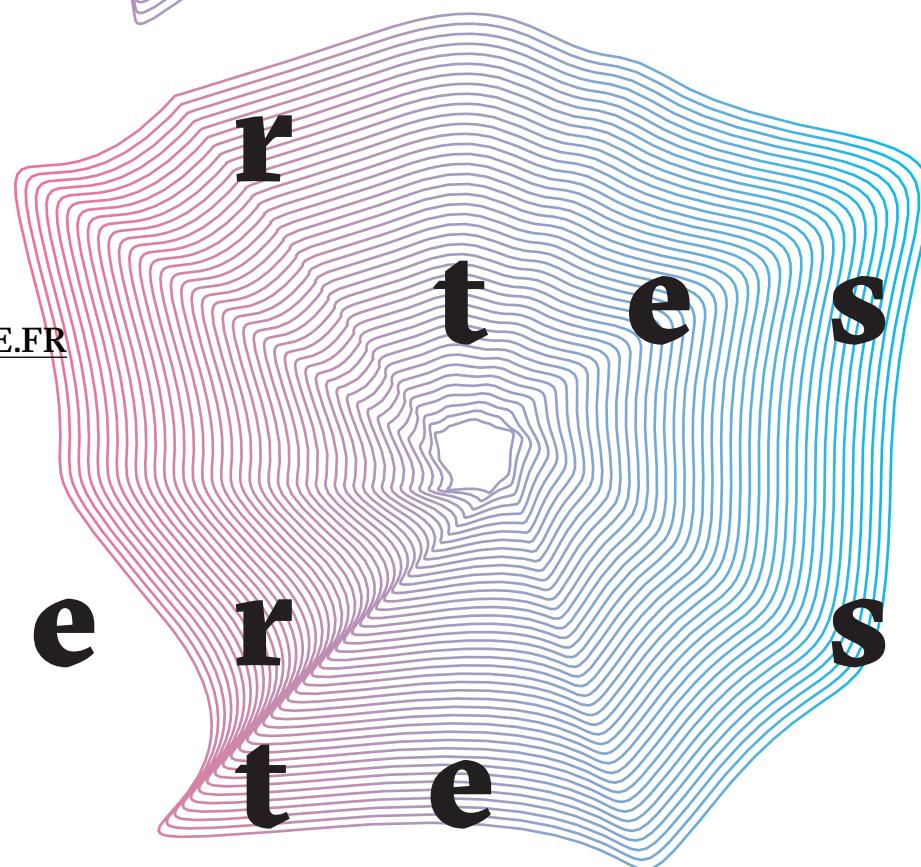
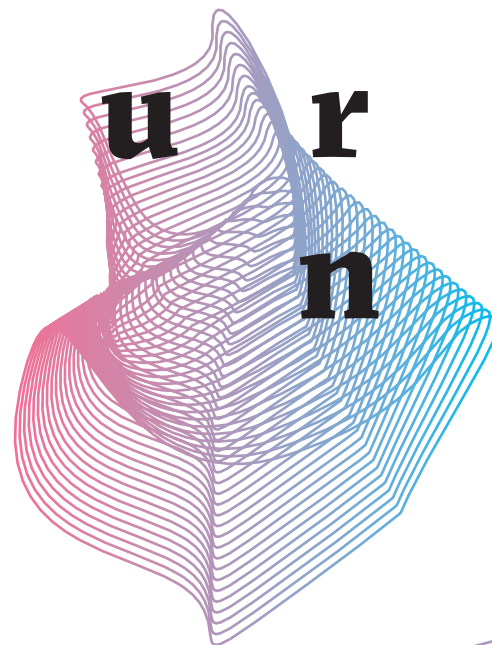
- une épreuve orale portant sur les composantes pratique et théorique du programme (coefficient 2).

**j**  
**o**  
**o**  
**p**  
**o**  
**u**  
**v**  
**a**

LYCÉE DES ARÈNES  
PLACE ÉMILE MÂLE  
TOULOUSE

**r**  
**t**  
**e**  
**r**  
**t**  
**e**

TÉL : 05 62 13 10 00  
FAX : 05 62 13 10 01  
0312267W@AC-TOULOUSE.FR  
ARENES.ENTMIP.FR



**e**  
**s**  
**é**  
LES ARTS  
PLASTIQUES  
& VISUELS

## **: OBJECTIFS DE LA FORMATION**

L'enseignement des arts plastiques au lycée repose essentiellement sur l'exercice d'une pratique. Il vise à la compréhension des processus de création, sur les plans pratique et théorique, à la connaissance des œuvres et à l'exercice de la réflexion critique.

La pratique développe l'inventivité et affine les capacités expressives de l'élève. L'élève expérimente ou perfectionne son usage des outils traditionnels comme ceux qui se rapportent aux technologies contemporaines. En appui sur l'histoire de l'art, la culture artistique permet à l'élève d'établir des liens entre les différentes sources des savoirs et de nourrir l'imaginaire. Elle constitue pour lui un corpus de références pratiques, historiques et théoriques en regard duquel il viendra situer sa propre pratique plastique.

L'élève acquiert des compétences plasticiennes et techniques : connaissances des moyens plastiques, maîtrise des capacités techniques, expressives et créatives.  
Des compétences théoriques : l'analyse des œuvres et des démarches, identification du parti pris artistique et esthétique d'un artiste.  
Des compétences culturelles : situer et comprendre une œuvre dans son cadre historique, mesurer l'impact des innovations techniques sur la création plastique.

## **: PROFIL DES CANDIDATS**

Les enseignements « arts visuels : création et activités artistiques » et « arts plastiques » s'adressent aux élèves qui souhaitent :  
Entamer une formation artistique dans le cadre de l'enseignement général.  
Développer une approche transversale et complémentaire des savoirs (historique, littéraire, philosophique...).  
S'initier à l'art d'aujourd'hui et à celui que l'histoire nous a légué.  
Enrichir leur culture générale et acquérir de solides

connaissances et compétences artistiques.  
Faire le choix d'options qui seront des atouts dans leur formation et qui valoriseront leurs talents.  
Se projeter lucidement vers l'avenir et préparer des parcours de formation supérieure dans les filières qui les intéressent.

## **: PROCÉDURES D'ADMISSION**

En classe de seconde, le recrutement est contingenté sur le secteur départemental, selon la procédure de recrutement des sections à effectifs limités, sur l'option d'exploration « arts visuels ».  
La complémentarité des deux enseignements « arts visuels » et « arts plastiques » rend particulièrement intéressante la création d'une classe de 35 élèves motivés pour suivre les deux options.  
Le jour de l'inscription au lycée des Arènes, il sera proposé aux élèves ainsi affectés de s'inscrire dans l'option facultative arts plastiques. Pour un examen attentif de leur candidature il est alors demandé de fournir les trois bulletins trimestriels et une lettre de motivation.  
En classe de première lettres arts plastiques, option de spécialité, le recrutement est contingenté à l'issue de la classe de seconde, sur un secteur départemental, selon la procédure des sections à effectif limité et concerne 24 élèves.

## **: POURSUITES, ÉTUDES, VIE ACTIVE**

L'accompagnement personnalisé aidera l'élève à préparer des parcours de formation dans les filières artistiques supérieures qui l'intéressent :

### **Les Classes Préparatoires :**

ENS lettres option arts plastiques ou histoire des arts, Classe Préparatoire aux Grandes Écoles d'art, Classe d'Approfondissement en Arts Plastiques, Classe Préparatoire aux Grandes écoles de Design, Classe de Mise à Niveau en arts appliqués.

## **Les Grandes Écoles d'art**

École Nationale Supérieure des Beaux-arts (ENSBA), École Nationale Supérieure de la photographie à Arles (ENSP), École Nationale Supérieure des arts décoratifs (ENSAD), Institut National du Patrimoine (INP), École Nationale Supérieure de création industrielle (ENSCI).

## **Études Universitaires**

Arts plastiques, design, histoire de l'art et archéologie, médiation culturelle et communication, Culture et médias...

## **Vers les métiers de la culture et de la médiation culturelle**

Médiateur culturel, commissaire d'expositions, collaborateur de musées et de centres d'art, d'associations culturelles, programmateur d'événements culturels, chargé(e)s des relations publiques, attaché(e)s de presse artistique, chef de projet culturel, etc.

## **Vers les métiers du patrimoine**

Régisseur d'œuvres d'art, guide-conférencier de musées et monuments, conservateur du patrimoine, restaurateur d'œuvres d'art.

## **Vers des métiers en relation avec le monde de l'art**

École de journalisme, management des institutions culturelles, commissaire-priseur, critique d'art, galeriste, édition, documentaliste, agent d'artiste, courtier en œuvre d'art, expert, assistant de commissaire-priseur.

## **Vers les concours de la fonction publique**

Enseignement (CAPES-Agrégation), assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique, animateur territorial, technicien des services culturels, chargé(e) de communication, responsable du développement culturel et touristique etc.